



**Communiqué de presse | 23 septembre 2019**

**Le Conseil national adopte le projet du Conseil fédéral pour la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches**

**Une première étape importante a été franchie – mais le but n’est pas encore atteint**

**Le Conseil fédéral a débattu aujourd’hui du projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) sur la prise en charge des proches. Procap Suisse est soulagée que le Conseil national ait adopté ce projet aujourd’hui, et qu’il n’ait pour le moins pas affaibli les propositions de la commission. Il améliore ainsi notamment la prise en charge des enfants handicapés à l’hôpital. Néanmoins, il reste encore fort à faire dans le domaine des soins à long terme.**

Dans le cadre des délibérations sur la loi fédérale «Amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches», le Conseil national a effectué aujourd’hui un pas important dans la bonne direction. Il a en effet suivi le projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-N) destiné à améliorer la situation des nombreuses personnes qui prennent en charge et soin de leurs proches et a refusé de l’aggraver. Les mesures visant à soutenir les personnes s’occupant de leurs proches en plus de leur activité professionnelle comprennent un congé de 14 semaines pour les parents qui soignent leur enfant gravement atteint dans sa santé en raison d’une maladie ou d’un accident. Elles prévoient aussi la possibilité de prendre congé jusqu’à dix jours par année, limitée à trois jours maximum par cas, pour assister et soigner des proches. Il est néanmoins regrettable que le Conseil national ne soit pas entré en matière sur les diverses améliorations proposées, par exemple l’élargissement du congé de prise en charge pour le soin des proches adultes.

#### **Adaptation significative pour les enfants avec handicap en cas d’hospitalisation**

Procap Suisse est très satisfaite de la décision du Conseil national d’améliorer la situation des familles avec enfants en situation de handicap. La nouvelle loi créera des solutions tangibles permettant de soulager les personnes concernées. L’association s’engage activement depuis des années pour que l’allocation pour impotence et le supplément pour soins intenses ne soient plus supprimés dès le premier jour d’hospitalisation, mais pour que ces prestations soient versées en cas d’hospitalisation longue lorsque les parents restent auprès de leur enfant. L’allocation pour impotence et le supplément pour soins intenses sont des indemnités allouées aux familles dont les enfants sont gravement malades ou handicapés. Ce soutien financier est souvent un revenu complémentaire essentiel, les parents étant contraints de réduire ou d’abandonner leur activité professionnelle pour assister et soigner leur enfant. «Les décisions du Conseil national sont un premier pas important en matière de prise en charge des proches. Mais d’autres mesures restent nécessaires, en particulier dans le domaine des soins à long terme», indique Alex Fischer, responsable Politique sociale à Procap Suisse.

#### **D’autres mesures sont nécessaires**

La loi est une pierre importante à l’édifice visant à améliorer la situation des proches aidants. Malheureusement, bon nombre d’entre eux restent encore exclus de ces mesures. Ainsi, le

projet n'a qu'un effet minime sur la situation difficile des personnes actives qui s'occupent de leurs parents ou partenaires gravement malades. Elles auraient elles aussi besoin de pouvoir prétendre à un congé de prise en charge. A cela s'ajoute le fait que les mesures décidées par la commission sont souvent insuffisantes. Un enfant cancéreux a, par exemple, besoin de la présence de ses parents à ses côtés bien plus longuement que les 14 semaines prévues. Pour terminer, de plus en plus de proches aidants souffrent d'une double charge en devant gérer dans le même temps activité professionnelle et soins. Les effets négatifs sur leur santé sont fréquents: leur propre activité professionnelle et leur capacité à soigner leurs proches s'en ressentent.

**Pour toute question:**

Dr Alex Fischer, responsable Politique sociale, Procap Suisse: 078 781 21 71

Sara Schmid, collaboratrice Politique sociale, Procap Suisse: 079 720 11 28

**Procap Suisse**

**Service de presse**

Sonja Wenger

Frohburgstrasse 4

4600 Olten

Tel. direct: 062 206 88 90

Tel. centrale: 062 206 88 88

E-mail: [sonja.wenger@procap.ch](mailto:sonja.wenger@procap.ch)